

MANIFESTE

Le Pays de Herve au futur

L'objectif de ce Manifeste est de rassembler un maximum d'acteurs de la vie du *Pays de Herve* - pouvoirs publics, acteurs économiques et sociaux, associations culturelles, sportives, l'ensemble de la population - autour d'une réflexion globale et participative sur le futur de cette région.

Qu'est-ce que le *Pays de Herve* ? S'agit-il d'une appellation surannée d'une contrée qui rappelle à chacun des images d'un passé empreint des saveurs fortes de son fromage et du parfum des siroperies à l'automne, ... ? Est-ce un territoire bien identifié, aux caractéristiques originales, dont le développement s'appuie sur un réseau dynamique d'acteurs publics, économiques, sociaux, culturels ? Constitue-t-il une entité pertinente au sein de la couronne des grandes villes qui l'entourent ? A-t-il un devenir propre ?

Ce texte tente de circonscrire la notion de "*Pays de Herve*", de dégager les éléments principaux de son "identité". Il propose une réflexion, des principes, et, à titre exemplatif, quelques pistes qui pourraient constituer les fondements d'une charte - contrat de développement régional, une "*charte - contrat de pays*". Suite aux concertations nécessaires entre tous les acteurs concernés, cette charte devrait préciser ultérieurement les axes concrets du "futur" du *Pays de Herve*.

Le *Pays de Herve*, un “ Pays ” à l’identité forte, ouverte, en mutation

Le *Pays de Herve* s’est constitué sur base de strates successives, géologiques d’abord, suscitées par l’action humaine ensuite : agricole, minière, ... L’activité agricole, surtout, a marqué de son empreinte le paysage du *Pays de Herve* et la culture de ses habitants, faite d’ouverture et de convivialité.

Sis entre Vesdre et Meuse, au centre du triangle formé par les grandes villes proches, Liège, Maastricht, Aachen, “ cœur vert de l’Euregio Meuse/Rhin ”, parcouru ou proche de grands axes routiers, ferroviaires, fluviaux, aériens, le *Pays de Herve* bénéficie d’une situation géostratégique dynamique.

C’est une région en croissance démographique. Son économie, en pleine expansion, se caractérise par une présence de l’agriculture minoritaire en hommes, mais importante au plan de l’occupation du territoire, par un fort secteur secondaire diversifié (lié en partie à l’activité agricole), et par une croissance des services, qui sont les premiers fournisseurs d’emplois. Cette situation positive se traduit par un emploi élevé : plus de 30.000 emplois pour près de 100.000 habitants ; un taux de chômage inférieur à celui de la moyenne provinciale (10,4% au lieu de 16,4% pour la province).

La configuration du *Pays de Herve*, en forme d’assiette, a eu une influence pérenne sur l’activité professionnelle et les modes de vie de ses habitants. Son “ relatif isolement ” a contribué au renforcement des échanges internes entre ceux-ci et à leur grande sociabilité. Néanmoins, les frontières naturelles du “ pays ” (les crêtes du plateau) ne les ont pas empêchés de s’ouvrir vers l’extérieur : depuis des siècles, le *Pays de Herve* est un lieu de brassage, d’échanges commerciaux où l’activité agricole joue un rôle prédominant. Aujourd’hui encore, en témoignent la vitalité des marchés d’Aubel, de Battice, la criée du bétail à Herve, ainsi que le dynamisme de son industrie agroalimentaire.

Les brassages n’ont pas été seulement commerciaux, ils ont été le fruit d’âpres luttes séculaires et le théâtre d’opérations militaires dépassant le cadre du *Pays de Herve* et issues des confrontations entre de puissants Etats riverains ou plus lointains. Au XX^{ème} siècle, de par sa situation géographique, le *Pays de Herve* en fut une nouvelle fois victime.

L'ouverture du *Pays de Herve* se manifeste dans son passé - présent artistique et culturel. Celui-ci revêt des expressions multiples : fanfares et concerts de musique classique, fêtes de village, troupes de théâtre, chorales, cinéma, peinture, architecture, etc... Le *Pays de Herve* est sujet à l'influence des grandes villes voisines de Liège, Maastricht et Aachen (Cologne) et ce depuis plus de mille ans... Peut-être, l'art de vivre qu'on y décèle surgit-il de ces très grandes fréquentations ? Mais, sûrement, ce qui frappe le visiteur du *Pays de Herve*, et qui enchante quotidiennement ses habitants, c'est son paysage...

Ce paysage splendide, vivant, tonifiant et apaisant, se donne à regarder dans ses vallonnements, ses ruisseaux, ses haies vives, ses frênes et saules têtards, ses quelques vergers, vestiges d'un riche passé fruitier, ses échaliers et barrières, ses potales et crucifix, ses villages construits autour de clochers où s'égrènent les heures, ses nombreuses petites routes, chemins et sentiers, ses vieilles et magnifiques maisons de ferme isolées ou regroupées en hameaux, ses maisons de village, de style Renaissance liégeoise, qui disent la richesse déjà ancienne du " Pays ". Ce paysage vert, issu d'une géomorphologie particulière, et du travail des hommes - des paysans au sens littéral - , prend tout son relief avec ses ciels si variés, si bas parfois, emplis de pluies et de brumes qu'on y croirait entendre souffler le vent du " plat pays " de Jacques Brel.

Ce paysage n'est pas fait que de traces physiques immobiles. Il est empli de la présence du vivant : les hommes, la végétation, les animaux. Si l'on s'arrête à ces derniers, la présence des vaches - dont la production fournit le substrat des revenus des agriculteurs - donne au paysage, une telle quiétude, une telle chaleur que leur disparition (liée au travail des hommes) signifierait quasi la mort de ce paysage et même de ce pays..., du moins d'un attribut de sa beauté.

Ce paysage est porteur, révélateur, d'une grande richesse de contacts, d'une tradition du " savoir vivre ensemble " que l'on ressent dans tant d'événements liés au travail (l'histoire paysanne du *Pays de Herve* est riche d'un réseau informel puis formel d'entraide, de coopération), à la fête, à la tristesse, dans une relation forte et collective au sacré, ou simplement dans le désir de se rencontrer.

Les habitants du *Pays de Herve* sont profondément attachés à ce " paysage ", et par là à une culture où " l'agriculture " a joué de fait le rôle de peintre, d'architecte, de sculpteur...

Pourtant, ce paysage, ce grand paysage, n'est pas figé une fois pour toutes. Au cours des âges, il a subi de grandes transformations. Depuis quelques décennies, le *Pays de Herve* vit une profonde mutation, et devient, tout ne le voulant pas, une zone en voie de “ périurbanisation ”.

Les bouleversements techniques et structurels de l'agriculture européenne n'ont pas épargné le *Pays de Herve*. De nombreuses fermes ont disparu, leurs exploitants n'ont pas été remplacés, d'autres fermes se sont agrandies, la presque totalité des vergers a disparu, des haies ont été supprimées. Cependant, le paysage est resté vert, ouvert, témoin d'une vitalité renouvelée des agriculteurs encore présents.

La physionomie des secteurs industriels s'est modifiée. La fin des secteurs lourds de l'industrie wallonne, en particulier celle des charbonnages et du textile dans les années 1950, a touché la région de Verviers et le *Pays de Herve*. Les politiques industrielles et d'aménagement du territoire auxquelles, à leur niveau, les communes ont participé, ont alors favorisé l'implantation de zonings industriels et commerciaux qui ont généré de nombreux emplois et remodelé le paysage.

L'infrastructure routière a subi d'importants changements : une autoroute traverse le *Pays de Herve*, qui a coupé en deux le village de Chaineux, bientôt le TGV va la rejoindre, le moindre des petits chemins est asphalté, le chemin de fer local a disparu, remplacé par des promeneurs à pied, à vélo ou à cheval.

Depuis les années 1960, l'habitat a connu une véritable révolution. Ordonné par les plans de secteur, sa logique d'implantation a relevé plutôt du mitage que d'un renforcement des villages et hameaux existants. Actuellement, le prix des terres, des terrains à bâtir, des vieilles fermes devient prohibitif. Bientôt, si l'on n'y prend garde, cette dérive spéculatrice empêchera les ménages à revenus modestes ou moyens d'accéder à un habitat devenu très cher.

Le *Pays de Herve* vit de profondes transformations économiques, sociales, culturelles, son paysage se modifie. La composition sociologique de sa population a grandement changé. Les modes de vie ruraux “ traditionnels ” font place à des modes de vie proches des modes de vie urbains.

Construire le futur du *Pays de Herve*

Tout comme d'autres régions, rurales ou urbaines, le devenir du *Pays de Herve* s'inscrit dans un contexte plus large, global, qui bouleverse les rapports des hommes entre eux, leur rapport à la nature, et qui demande une réflexion renouvelée sur leur relation à l'histoire, sur le sens et le contrôle du " progrès ", sur l'approfondissement de la démocratie.

Nul ne peut rester indifférent aux défis suivants : la mondialisation de l'économie et les immenses disparités socio-économiques liées à celle-ci ; la mondialisation et l'instantanéité de la " communication " ; l'accès des populations à l'emploi et la protection de celui-ci ; la production d'une alimentation suffisante, saine et de qualité ; l'expansion des biotechnologies ; l'aggravation des atteintes multiples causées par l'activité humaine à la planète ; la modification des relations familiales et entre les sexes ; la (ré)apparition de conflits sociaux, de guerres ethniques, religieuses, etc...

Les conflits actuels traduisent une inquiétude grandissante devant toutes ces questions, qui peut aboutir au repli, qui peut aussi susciter la recherche.

Bâtir l'avenir du *Pays de Herve*, ne serait-ce pas tenter d'y unir dans une même approche la (re)construction de son identité, et la création d'un climat favorable à la multiplication d'expériences, de projets ancrés sur les questions contemporaines les plus larges qui traversent le monde entier ?

Afin d'atteindre cet objectif, la démarche à mettre en œuvre devrait être systémique, englobant et unissant les aspects culturels, sociaux, économiques, environnementaux, paysagers. Elle se caractérisera par " l'ouverture " intérieure et extérieure, y compris par le renforcement de relations positives et négociées avec les villes proches, avec nos voisins et amis de l'Eurégio. Elle alliera l'expérience du passé, l'action sur le présent et la réflexion prospective.

Le *Pays de Herve* est marqué par une grande diversité sociale, culturelle, politique, etc... Des contradictions, des conflits d'intérêts surgissent inévitablement de cette diversité. Il importera de faciliter l'expression paisible de ces diversités, de promouvoir le " savoir vivre ensemble " sans que l'un puisse prédominer sur l'autre, au travers de lieux d'échanges, de projets et d'actions communes intégrant ces diversités.

Le futur du *Pays de Herve* dépendra avant tout de la volonté, de la capacité d'initiative, de l'énergie que ses habitants, les pouvoirs publics, les organisations et associations économiques, sociales, de services, culturelles, sportives, mettront en œuvre ensemble afin de construire cet avenir commun.

Le présent Manifeste n'a pas pour objectif de fournir un catalogue d'actions à entreprendre en vue d'assurer un avenir fort, ouvert, et pérenne au *Pays de Herve*. Il se limite à émettre quelques propositions dans trois domaines essentiels : l'aménagement du territoire, les activités économiques (en particulier l'agriculture) et la culture.

D'autres champs de réflexion devront s'ouvrir avec la participation de tous sur les questions suivantes : l'environnement, le tourisme, la mobilité, l'éducation et la formation, la santé, l'aide aux personnes âgées, les sports, etc...

Lors des rencontres qui auront lieu suite à la publication de ce Manifeste, il importera de compléter les réflexions et propositions que contient celui-ci, avant d'entrer dans la phase suivante où il s'agira de mettre sur pied, avec le concours des pouvoirs publics et des organisations et associations intéressées, les instruments susceptibles de concourir à un développement durable du *Pays de Herve*.

Pistes pour un développement équilibré et durable du *Pays de Herve*

Aménagement du territoire, habitat et cadre de vie

La politique d'aménagement du territoire devrait s'intéresser à la globalité du territoire du *Pays de Herve* et lui attribuer un projet commun de développement susceptible de renforcer son identité et d'assurer son avenir. Des outils adaptés à cette préoccupation existent, qu'il s'agisse, par exemple, des projets de "Pays" ou de "Parcs naturels". Leur caractère prospectif et participatif encourage une implication responsable de la population dans cette évolution.

La protection et la valorisation du caractère rural du *Pays de Herve* et de son paysage devrait être un des objectifs primordiaux de la politique d'aménagement du territoire. Les prairies et bocages constituent un élément essentiel de son identité. Leur subsistance impose de réduire la pression foncière et d'encourager le maintien des exploitations agricoles familiales. De même, la spéculation foncière sur les terres à bâtir et sur le bâti ancien est un problème crucial. Les acteurs locaux et régionaux devraient réfléchir à l'élaboration de mécanismes propres à arrêter celle-ci, afin d'éradiquer ses effets perniciose tant sur le paysage que sur l'accès à l'habitat des ménages à revenus moyens et modestes.

Lors de l'élaboration des nouveaux plans de secteur, la définition des nouvelles zones d'habitat, d'activités économiques, agricoles, etc..., devrait être élaborée de manière concertée avec la population avec le souci de préserver et de valoriser les caractéristiques environnementales et paysagères du *Pays de Herve*. Eu égard à celles-ci, une attention particulière devrait être consacrée à :

- la prise en compte de l'impact de tout nouveau projet sur le paysage ;
- l'amélioration de la qualité des zones actuelles d'activités économiques et l'accueil de nouvelles activités artisanales, industrielles, commerciales, de services, etc...
- la protection des endroits préservés, témoins historiques du bocage ;
- la promotion d'une architecture contemporaine compatible avec l'environnement local ;
- la définition de nouveaux modes d'implantation évitant les lotissements linéaires et l'éclatement des noyaux (villages et hameaux) ;
- l'élaboration d'un projet urbanistique pour chaque centre qui permettrait de préserver leur structure propre et le caractère villageois de l'habitat ;
- la restauration d'un maillage écologique pour favoriser la biodiversité.

Développement socio-économique

Le développement socio-économique du *Pays de Herve* devrait se fonder sur un inventaire - diagnostic des ressources locales, des atouts et faiblesses de son territoire, en procédant à une analyse socio-économique détaillée. Il s'agira d'identifier les initiatives, les projets, les réalisations en cours et, surtout, les ressources, les potentiels, les savoir-faire, les compétences à valoriser en impliquant tous les acteurs locaux concernés.

La clé pour un futur socio-économique positif de la région réside dans la capacité qu'auront ses acteurs à construire une dynamique partagée de développement. Celle-ci devrait s'appuyer sur les structures de concertation existantes, et faire preuve d'innovation si ces dernières s'avéraient inopérantes ou insuffisantes. La formulation de "contrats" entre les parties prenantes au développement socio-économique (pouvoirs publics, employeurs, syndicats, FOREM, organismes de formation, etc...) responsabilisera les partenaires et inscrira leur projet dans la durée.

Le développement du *Pays de Herve* passe par le développement économique, c'est certain. Celui-ci sera pérenne pour autant qu'il s'intègre dans le contexte local et qu'il respecte des critères sociaux, environnementaux, et culturels.

Il faut privilégier l'implantation et l'encouragement d'activités économiques qui améliorent encore le taux d'emploi au *Pays de Herve*, et, d'emplois qui aient un caractère durable. Dans ce sens, il serait nécessaire de promouvoir et d'encourager davantage les activités industrielles, artisanales et commerciales locales basées sur les ressources de la région (surtout le secteur agroalimentaire), et les activités à haute valeur ajoutée, en rapport avec le bon niveau de qualification de la main d'œuvre de la population active du "plateau".

Quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises viseront un haut niveau d'engagement environnemental : par une implantation dans des lieux adéquats, eu égard à leurs besoins ainsi qu'au respect de critères urbanistiques et environnementaux élevés et négociés avec les parties intéressées ; par la mise au point de processus de production ou de distribution respectant strictement des procédures de qualité et de sécurité sanitaire et environnementale.

Respecter un critère culturel, c'est s'attacher à ce que le développement de l'activité économique s'appuie sur la culture de savoir-faire et d'esprit d'innovation, du savoir vivre ensemble et d'ouverture vers l'extérieur, qui

caractérise les habitants du plateau. C'est aussi stimuler et aider par des moyens adéquats, y compris financiers et de formation, les artisans, les petits entrepreneurs locaux, les services, à développer l'esprit d'initiative et les compétences indispensables à la réussite de leurs activités.

Agriculture

Il est indispensable que toute la population soutienne les efforts des agriculteurs et de leurs organisations en vue de promouvoir une agriculture compétitive, basée tant sur les savoir-faire hérités du grand passé agricole du *Pays de Herve* (production laitière, production porcine, vergers) que sur les recherches et techniques les plus récentes, afin de maintenir le maximum d'agriculteurs au travail sur le territoire en leur assurant un revenu intéressant.

Conserver et développer l'emploi agricole, c'est primordial pour les personnes directement concernées (les agriculteurs et leurs familles) ; c'est important pour toutes les entreprises - et leurs travailleurs - en amont et en aval de l'activité agricole : meuneries, fabricants de matériels agricoles, entreprises de travaux techniques et agricoles, industries agroalimentaires de transformation et de commercialisation, etc... ; c'est indispensable si l'on veut protéger le caractère agricole et rural du *Pays de Herve* et son paysage ; c'est essentiel si l'on veut sauvegarder ce qui depuis des siècles est le fonds de sa culture.

Les conditions en vue de protéger et développer l'emploi agricole et agroalimentaire sont surdéterminées par des facteurs exogènes au *Pays de Herve* : évolution de la politique agricole commune (PAC), négociations à l'organisation mondiale du commerce (OMC), futur élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Toutefois, la capacité des agriculteurs à mettre sur le marché des produits de première qualité est la pierre angulaire du développement de leurs exploitations et de la filière agroalimentaire très active sur le plateau. Les agriculteurs du *Pays de Herve* y travaillent ardemment et y réussissent bien.

Les exploitations agricoles du Pays de Herve sont essentiellement basées sur la production laitière ; la législation en matière de quotas laitiers devrait tenir compte de cette spécificité. De plus, face à la pression foncière et à la réduction du nombre d'exploitations, des mesures concertées dans le cadre d'une réflexion approfondie devront être prises au niveau local afin de favoriser le maintien d'une agriculture familiale, durable, et de qualité, telle que définie par la Région wallonne.

Il est important que les agriculteurs puissent s'appuyer, pour valoriser leurs produits, sur une dynamique régionale amplifiée par des actions de promotion et la référence à des produits certifiés : appellations d'origine, labels, ...

Une agriculture de qualité, c'est aussi une agriculture soucieuse de l'environnement, du paysage. Les agriculteurs sont parfaitement conscients de cette exigence sociale, à laquelle eux-mêmes sont attentifs depuis longtemps. Un dialogue constructif entre agriculteurs et les autres composantes de la population est nécessaire afin que tous puissent comprendre les contraintes auxquelles sont soumis les agriculteurs, être informés de leurs attentes et de leurs projets, et, réciproquement, que les agriculteurs soient informés des attentes de la population à leur égard. Une action concertée des pouvoirs publics locaux et régionaux en vue de faciliter ces échanges pourrait jouer un rôle extrêmement positif.

Culture

Faire du *Pays de Herve* un foyer ouvert et imaginaire de culture, une sorte de creuset unissant le meilleur de ses expressions artistiques propres avec celles qui viennent du monde entier, est une ambition parfaitement légitime pour cette région située au confluent de plusieurs cultures, et limitrophe de deux frontières.

La Culture se définit surtout par son esprit de découverte à l'Autre, l'autre dans le temps, dans l'espace, dans toutes ses expressions et manifestations. C'est de cette découverte de l'Autre que jaillit le meilleur de l'être humain, et la possibilité pour celui-ci de s'élever et de progresser dans son effort, toujours menacé, vers plus de dignité, de justice, de beauté, d'humanisme.

Dans la mesure où les habitants du *Pays de Herve* se révéleront capables de s'ouvrir aux cultures du monde entier, aux diverses expressions artistiques qui en sont issues et porteuses, dans la mesure où ils participeront eux-mêmes et stimuleront sans exclusive le débat sur toutes les questions contemporaines, ils créeront un pôle de culture, qui suscitera la créativité des artistes locaux, qui attirera les artistes extérieurs, et, surtout qui initiera une curiosité, un état d'esprit fécond, garant de richesse culturelle, spirituelle et conviviale, dans la droite ligne de ce qui depuis des siècles est la marque première de leur culture du " savoir vivre ensemble ".

Etre ouvert à l'Autre demande nécessairement de bien se connaître soi-même. Les habitants du *Pays de Herve* doivent tout faire pour connaître et faire connaître ce qui constitue leur richesse essentielle : leur patrimoine.

Ce patrimoine, c'est l'immense culture paysanne du *Pays de Herve*, matérialisée dans son paysage, ses bâtiments, ses outils et machines, ses manifestations festives, professionnelles, etc... Ce patrimoine est aussi industriel, artisanal, ouvrier, religieux, musical, architectural, pictural, cinématographique, etc... Ce patrimoine, c'est enfin la mémoire de ses habitants, en particulier celle de ses anciens... Un travail d'importance est à réaliser en vue de mieux appréhender et mettre en valeur les sédiments multiples qui ont collaboré à modeler cette culture.

Le futur de la Culture au *Pays de Herve* devrait impliquer toutes les personnes et associations déjà actives dans ce domaine, qu'il s'agisse d'histoire, de littérature, de musique, de théâtre, de peinture, d'architecture, de sculpture, de cinéma, de photographie, etc...

Les orientations à débattre devraient se focaliser dans plusieurs directions essentielles :

- la protection et la valorisation du patrimoine paysager, architectural, pictural, musical, historique ;
- l'éducation et la formation ;
- l'innovation et la création artistique ;
- le soutien et la réalisation de projets culturels d'ampleur ;
- le soutien aux initiatives locales ;
- l'organisation de débats ouverts sur les questions contemporaines.

Appel final

Les signataires de ce Manifeste lancent un appel aux autorités publiques, aux acteurs économiques et sociaux, à toutes les associations, à chaque citoyen afin que le futur du *Pays de Herve* devienne l'affaire de tous, et dépasse les clivages professionnels, corporatistes, idéologiques, localistes.

Au moment où l'Europe est entrée dans une nouvelle étape de sa construction, au moment où le monde est en proie à des défis redoutables, il importe de ne pas se replier sur son chez soi, mais de faire preuve d'ouverture tout en mettant en valeur les éléments essentiels de notre identité. Nous aurons ainsi quelque chance de construire un bel avenir pour le *Pays de Herve*, en même temps que de collaborer modestement à un devenir meilleur pour tous.

Les signataires de ce Manifeste s'engagent à développer leur action sur base de son contenu, à favoriser la prise de conscience des habitants du *Pays de Herve* aux principes qu'il développe, et à préparer la création des structures organisationnelles et des moyens propres à leur mise en œuvre.

Premiers signataires : Joseph Charlier, Jean-Louis Cornet, Dominique Henrard, André Jacquinet, Raphaël Vieillevoye, Philippe Wegnez, Benoît Wyzen.

Adresse de contact : Joseph Charlier, Bebronne 211, 4654 Charneux. Tél/fax : 087/674144. E-mail : joseph.charlier@pi.be